

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

AGENCE GENERALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 18 .0121 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO

-----

Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 18 MAI 2018

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

### **COMMUNIQUE**

Le publique burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'un concours direct pour le recrutement de **neuf (09) élèves Adjoints de Chancellerie** à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

#### **A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2018, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris son numéro de téléphone;

-une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une photocopie légalisée de la carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après:

**-Période : 28/05/2018 au 07/06/2018 ;**

**-Jours de réception : du lundi au samedi**

**-Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;**

**-Sites de réception:**

**. \*OUAGADOUGOU : Palais des Sports de Ouaga 2000 ;**

**\*Autres centres: Hauts-Commissariats de provinces.**

## **C. ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les candidats composent dans le chef-lieu de région dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ne sont pas acceptées.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

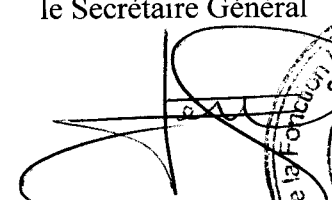
La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

*Tout candidat déclaré admis qui ne se présente pas à l'école de formation dans un délai de quinze (15) jours pour compter de la date de la rentrée scolaire sera déclaré défaillant et remplacé par la liste d'attente.*

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Souleymane LENGANE

